



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet ROPE (Recycled Oil Project Europe)
Pipeline ECO HUILE - ERSAS BLOC 40

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ESSO RAFFINAGE SAS

Raison sociale

N° SIRET

3 7 9 9 1 4 2 3 7 0 0 0 7 6

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
38. Canalisations de transport de fluides autres que ceux visés aux rubriques 22 et 35 à 37.	Canalisation dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur est inférieur à 500 m ² (DN200 et longueur 840 m environ) et dont la longueur est inférieure à 2 kilomètres. Projet inférieur au seuil d'examen au cas par cas

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet ROPE (Recycled Oil Project Europe) consiste à intégrer des huiles recyclées provenant de la société ECO HUILE (spécialisée dans la collecte et la régénération d'huiles usagées) dans le procédé de fabrication d'huiles de moteur d'ERSAS. Pour cela une canalisation de transport en DN 200 doit être créée pour relier la société ECO HUILE (à Lillebonne) à l'installation d'ERSAS nommée BLOC40 (à Port-Jérôme-sur-Seine). A l'intérieur du BLOC40, cette canalisation viendra se raccorder, au sein d'une nappe de canalisations calorifugée (« hot box »), à une canalisation de transport existante de DN150 traversant la RD110 jusqu'aux stockages d'hydrocarbures de la raffinerie ERSAS.

Le projet objet de la présente demande au cas par cas est la canalisation de transport d'huiles recyclées ECO HUILE - ERSAS BLOC40.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet ROPE est d'intégrer l'utilisation d'huiles recyclées provenant de la société ECOHUILE dans le procédé ESSO RAFFINAGE pour produire des huiles de bases. Pour cela une canalisation de transport en DN 200 doit être créée entre la société ECOHUILE et le Bloc 40 d'ESSO RAFFINAGE.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux vont consister à poser une canalisation en acier DN 200 de 830 m environ.

La construction nécessite plusieurs étapes : aménagement d'une piste de travail, préparation des tronçons en dehors des fouilles, soudures des tubes, ouverture de la tranchée, pose des tronçons dans les fouilles, soudures des tronçons et contrôles, raccordement aux extrémités et des différents tronçons entre eux, remblayage des fouilles et remise en état des terrains. La largeur d'emprise des travaux sera de 15 mètres au maximum. Un forage horizontal dirigé (FHD) est prévu pour la traversée de la RD173 et de la voie ferrée attenante, il nécessitera des plateformes de forage en entrée et en sortie de forage. Un forage droit est prévu pour la traversée de la nappe de canalisations existante.

La canalisation sera enterrée avec un recouvrement d'au moins un mètre compté au-dessus de la génératrice supérieure.

La canalisation sera posée pour la majeure partie de son linéaire en parallèle d'une nappe de canalisations existante dans le domaine public portuaire.

Les travaux sont prévus au second semestre 2024 pour une mise en service au plus tard fin 2024.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La maintenance et la surveillance courante de la canalisation ne nécessitent pas d'intervention directe sur l'ouvrage enterré. Hors opérations exceptionnelles, il s'agit principalement de la gestion des travaux de tiers à proximité, de l'entretien de la bande de servitude, du suivi de la protection cathodique et de l'inspection régulière des organes de sécurité. ERSAS disposera d'un Programme de Surveillance et de Maintenance (PSM) pour sa canalisation. Un ensemble de mesures sera mis en œuvre afin de garantir le bon fonctionnement de l'ouvrage. ERSAS élaborera aussi un Plan de Surveillance et d'Intervention (PSI).

La maintenance et l'exploitation de la canalisation ne sont pas susceptibles de générer des nuisances ou des impacts sur l'environnement d'autant plus que celle-ci se situera dans une nappe de canalisations existante et sera intégrée au dispositif déjà en place pour les autres canalisations de transport d'ERSAS à Port-Jérôme-sur-Seine et Lillebonne.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le régime d'autorisation du projet est défini par l'article R555-2 du Code de l'environnement. Le projet est soumis à autorisation de construction et exploitation. Un dossier de demande d'autorisation de construire et exploiter une canalisation de transport (DACE) sera déposé auprès du préfet de Seine-Maritime.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Canalisation de DN 200 et longueur 830 m.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " E Lat. : ° ' " N

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " E Lat. : ° ' " N

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

i Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inventaire de zones humides de la DREAL Normandie. Une caractérisation du caractère humide de la zone a été effectué par le bureau d'étude OGE dont les conclusions sont présentées dans le rapport joint.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRT ZI de Port-Jérôme-sur-Seine et Lillebonne
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approuvé le 7 août 2014
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le tracé de la canalisation n'est pas situé dans un site pollué, mais passe à proximité de plusieurs sites recensés dans le cadre des anciens sites industriels et activités de service
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site d'Importance Communautaire FR2300122 Marais Vernier, Risle Maritime, situé à environ 800 m, pour la partie la plus proche. Zone de Protection Spéciale FR2310044 Estuaire et marais de la Basse Seine, située à environ 2,5 km pour la partie la plus proche.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de pose peuvent nécessiter des pompages dans la nappe pour voir et contrôler le fond de la tranchée. Les rejets sont effectués sur les terrains avoisinants. Il n'est pas possible d'estimer le volume à pomper qui va dépendre du niveau de la nappe et des conditions météo au moment de la pose et des technique de pose envisagées (types de forage, blindages...). Des investigations géotechnique vont permettre de détailler ce point en vue du dossier d'incidences sur la ressource en eau
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas d'incidence sur l'AEP ou l'assainissement
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le tracé de la nouvelle canalisation longe une nappe de canalisations existante dans un couloir dédié de la zone industrielle portuaire. ERSAS a fait réaliser par le bureau d'étude spécialisé OGE un diagnostic faune-flore-habitats-continuités écologiques. La seule zone humide recensée dans ce cadre n'est pas impactée par le projet après mise en œuvre de mesures d'évitement et de réduction. Le document est joint en annexe.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est à 800 m environ. D'après le diagnostic écologique réalisé par OGE, il n'y a pas d'impact significatif à retenir sur les habitats.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRT ZI de Port-Jérôme-sur-Seine et Lillebonne. Présence d'autres canalisations de transport dans la bande de canalisations. L'analyse des risques technologiques sera réalisée dans l'étude de danger de la canalisation.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Seuls les véhicules de chantier circuleront lors de la phase de travaux.	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement lors de la phase de travaux.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, les engins de chantier ou de forage peuvent entraîner temporairement des vibrations.	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seules émissions dans l'air sont celles des engins pour la réalisation des travaux.
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des pompages temporaires pourront être nécessaire en phase travaux afin de visualiser le fond de la tranchée.
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux ainsi pompées seront rejetées soit sur les terrains avoisinants, soit dans le réseau hydrographique après avoir systématiquement transité dans des bacs de décantation.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des déchets seront produits durant la phase de travaux. Ils seront triés et évacués vers une filière de traitement adaptée.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le diagnostic faune flore habitat est joint en annexe. Il présente des mesures d'évitement et de réduction pour le projet.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La principale mesure d'évitement mise en œuvre a consisté à modifier le tracé de la canalisation pour éviter au maximum d'impacter la prairie hygrophile de fauche et les zones humides. Cela permet d'éviter la destruction de plantes remarquables.

Pour éviter la zone humide constituée par le fossé de bord de route, la canalisation d'huile sera installée par forage horizontal dirigé sous la route et la voie ferrée, sans réaliser de tranchée à ce niveau, ni y installer de chantier.

Un peu plus loin, le passage sous la nappe de canalisations est fait par un forage droit qui permet d'éviter la partie de la friche herbeuse mésophile sur sables où a été observée *Vulpia ciliata* (RR, NT et Patri.). Ainsi la grande majorité des stations de *Vulpia ciliata* Vulpie ciliée est évitée.

Des mesures de réduction sont proposées :

Pour réduire le seul impact écologique significatif qui subsiste (impact moyen) et qui consiste en la destruction d'une station de *Torilis nodosa* (rare R mais non menacé), il est préconisé de déplacer les pieds par prélèvement d'une plaque de végétation sur environ 10 cm d'épaisseur avant le chantier, à une période où l'espèce est visible (entre mars et juin).

La plaque sera remise en place sur une zone non affectée par le chantier et sera gérée par des tontes répétées tous les mois.

Pour réduire l'impact sur les zones humides : la pose d'un film polyane ou d'un géotextile limitera la perturbation de la végétation (banale) des zones impactées par les dépôts de déblai de la tranchée. Il est également recommandé de baliser les zones humides avant le chantier et sensibiliser les acteurs à ne pas y circuler.

Une mesure d'accompagnement et de suivi est proposée : Il est proposé une végétalisation de la tranchée après remblayage. Un mélange de graines d'espèces de prairies mésophiles est préconisé.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'ensemble des mesures présentées au paragraphe 6.5, il nous semble que le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale. En effet, les impacts résiduels du projets sont très faibles après application des mesures d'évitement et de réduction.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 : Diagnostic écologique	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus


Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le

DS


Signature du (des) demandeur(s)

En l'absence d'Edoardo Mirgone directeur de la Plateforme, Olivier Clément directeur opérations